

Commission scientifique sectorielle CSS4

Sciences humaines et sociales

Compte-rendu des activités de 2018

Février 2019

Réalisé par Isabelle Guérin et Bernard Moizo (pdte et vice-pdt de la CSS4)

avec l'appui de la Délégation Permanente (Mohamed Aderghal, Stéphanie Dos-Santos, Philippe Meral et Christine Recalt)

Points abordés :

- Concours 2018
- Campagne d'évaluation et avancements 2018
- Profil et coloriage
- Réflexions sur les critères d'évaluation
 - o Groupes de travail de la CSS4 (« sens du métier de chercheur.e » et « partenariat »)
 - o Bibliométrie
- Evaluation des IT
- Relations avec la Présidence et le Département
- Annexes diverses

Concours 2018

Saluons tout d'abord la mobilisation des membres de la commission (liste complète en annexe) pour l'évaluation des dossiers puis leur présence à Marseille, avec une charge toujours lourde (entre 9 et 12 dossiers à rapporter par membre du jury pour les CR), la pré-sélection des CR qui impose désormais deux phases de délibérations (ce qui garantit une meilleure équité mais alourdit la charge de travail), et un planning serré (3 semaines entre la désignation des rapporteurs et la pré-sélection). Comme l'an passé, nos collègues ont fourni un temps de travail considérable et nous les en remercions très chaleureusement. Nous les remercions également de leur compréhension et leur indulgence face aux multiples dysfonctionnements administratifs (retards de remboursements de missions et de paiement des indemnités, notamment pour nos collègues étrangers).

Critères d'évaluation

Les critères élaborés dès le début de la mandature sont toujours en vigueur (cf. comptes rendus précédents et nous les avons remis en annexe). Compte tenu des spécificités de l'IRD, la collecte de données de terrain, le partenariat et l'ouverture disciplinaire font l'objet d'une attention particulière. Pour le passage DR, se rajoutent les fonctions de direction, d'encadrement et de portage de projets disposant de financements extérieurs.

Comme précédemment, nous rappelons aussi que les publications sont considérées comme un critère nécessaire mais non suffisant. Conformément aux décisions prises en plénière en octobre 2016, l'appréciation des publications obéit aux critères suivants :

- Diversité des supports de publication, entre disciplines/approches / thématiques ; et des habitudes de signature (nom propre, plusieurs auteur.es)

- Rôle déterminant des co-publications avec les collègues du Sud, dont le support peut varier en fonction des contextes (ouvrages *versus* revues). Les co-publications comprennent les co-signatures, mais elles peuvent également prendre la forme d'ouvrages ou numéros spéciaux incluant des contributions de partenaires du Sud.

Concernant le partenariat, une note rédigée l'an passé (cf. compte rendu 1^{er} semestre 2018) précise les critères, sachant qu'un groupe de travail poursuit la réflexion sur ce sujet (cf. infra).

Pré-sélection concours CRCN

Suite au décret paru en 2017, la pré-sélection est désormais possible pour le concours CRCN. En concertation avec les autres CSS-CGRA (et en accord avec la direction, cf. réunion du 20 septembre 2017, mentionnée dans un compte rendu antérieur), la CSS4 a choisi l'option du jury unique (comme pour les concours DR2). Cela suppose une très forte sélection. L'audition unique, compte tenu des contraintes de temps, limite à un maximum de 25 candidat.es, et n'ont été retenu.es que des candidat.es considéré.es comme potentiellement admissibles. Mais nous considérons que **c'est le meilleur moyen de garantir l'équité des candidat.es lors des auditions**. Le principe des sous-jurys est très problématique et donne un poids considérable aux rapporteur.es. Le bilan de cette première expérience a été jugé collectivement positif, et bien plus satisfaisant que les procédures antérieures, même si l'exercice reste bien sûr difficile compte tenu du nombre de candidat.es et du degré de concurrence.

103 candidat.es se sont présentés cette année (contre 115 à 120 candidat.es les années précédentes), dont 22 ayant soutenu leur thèse avant 2011.

Les procédures de pré-sélection ont été élaborées afin d'éviter d'écarter de très bons candidat.es :

- 2 rapporteur.es chargées d'évaluer chaque dossier sur la base des critères habituels : priorité accordée au projet, publications (en exigeant un niveau minimum), partenariats (déjà établis ou projetés) ;
- Circulation des rapports au sein de l'ensemble de la commission avant les délibérations de pré-sélection ;
- Délibérations de 2 jours, qui se sont déroulés de manière plutôt consensuelle. Le fait d'avoir fait circuler les rapports et d'avoir des critères relativement précis (mais non quantitatifs) facilite la procédure. Quelques candidat.es, mais très peu, ont nécessité de passer au vote faute d'un consensus ;
- Une forte attention a été portée à l'ancienneté dans la pré-sélection, afin de ne pas privilégier les candidat.es ayant davantage d'expérience compte tenu de la fusion des corps CR2-CR1. Pour éviter ce biais, les dossiers ont été comparés par année de soutenance ;
- 24 candidat.es ont été retenu.es, 15 femmes et 9 hommes :
 - Agé.es de 30 à 50 ans (moyenne d'âge : 36,7; Médiane : 35,5)
 - Thèse soutenue entre 2003 et 2017 (moyenne 2014; médiane 2015)
- Les auditions ont eu lieu un mois plus tard, avec l'implication d'un 3^e rapporteur.e pour chaque candidat.e ;
- Ce délai d'un mois a permis aux membres de la commission qui en avaient le temps de comparer tous les dossiers ;
- La pré-sélection n'a été faite que pour le concours général et non pour les deux postes CR fléchés, compte tenu du faible nombre des candidat.es ;
- Si cette procédure est incontestablement plus équitable que la non pré-sélection, nous réfléchissons à la manière de l'améliorer, notamment en envisageant de consacrer plus de temps aux délibérations.

Résultats du concours CR 2018

Concours n° CRN9CSS4 : 3 postes dont 1 colorié dans le domaine « Frontières et (im)mobilités »

Nombre de candidat.es ayant déposé un dossier de candidature : 102

Nombre de candidat.es présélectionnés : 24

Nombre de candidat.es s'étant présentés.es à l'audition : 22 (9 hommes et 13 femmes)

Admissibilité

1. BROQUA Christophe
2. SAMUEL Boris
3. FACHE Elodie
4. DESSERTINE Anna
5. AL DAHDAH Marine
6. KAOUES Fatiha
7. SCHANTZ Clémence
8. BON Bérénice et PILO Francesca
9. BAAMARA Layla

Admission

Liste principale :

- 1 - BROQUA Christophe (thèse soutenue 2003)
- 2 - SAMUEL Boris (thèse soutenue 2013)
- 3 - FACHE Elodie (thèse soutenue 2013)

Liste complémentaire :

- 1 - DESSERTINE Anna (thèse soutenue 2016)
- 2 - AL DAHDAH Marine (thèse soutenue 2017)
- 3 - KAOUES Fatiha (thèse soutenue 2013)

Christophe Broqua s'étant désisté pour le CNRS, Anne Dessertine a donc été recrutée.

Concours n° CRN12CSS45 : 1 poste dans le domaine « Analyse spatiale des rapports sociétés environnement ».

Nombre de candidat.es ayant déposé un dossier de candidature et s'étant présentés à l'audition : 16, dont 5 femmes

Admissibilité

1. SATGE Frédéric
2. ANDRIEU Julien
3. HOUNGBEDJI Kenneth

Admission

Liste principale :

- SATGE Frédéric

Liste complémentaire :

- HOUNGBEDJI Kenneth

Concours n° CRN13CSS45 : 1 poste dans le domaine « Modélisation macroéconomique : applications aux politiques de développement durable ».

Nombre de candidat.es ayant déposé un dossier de candidature : 5

Nombre de candidat.es s'étant présentés.es à l'audition : 4, tous des 4 hommes

Admissibilité

1. FERRY Marin
2. MENUET Maxime

Admission :

Liste principale :

- MENUET Maxime

Pas de liste complémentaire

Concours DR2 n° 4 CSS4 : 3 postes en sciences humaines et sociales

Nombre de candidat.es ayant déposé des dossiers de candidature : 25

Nombre de candidat.es s'étant présentés à l'audition : 24 (dont 11 hommes et 13 femmes)

Dont nombre candidats externes à l'IRD : 7

Admissibilité

1. ZERAH Marie-Hélène
2. LACHENAL Guillaume
3. DELAUNAY Valérie
4. DAHOU Tarik
5. LARZILLIERE Pénélope
6. De LOEZIEN Myriam
7. MESPLE-SOMPS Sandrine
8. RODARY Estienne

Admission

Liste principale :

1^{er} ex aequo - DAHOU Tarik

1^{er} ex aequo - DELAUNAY Valérie

1^{er} ex aequo - ZERAH Marie-Hélène

Admission/admissibilité

Le jury d'admission a modifié trois classements :

- Concours « Modélisation macroéconomique » ; le jury d'admission a retenu le candidat classé deuxième sur la liste d'admissibilité ; celui que nous avons classé premier n'a pas été admissible, avec l'argument qu'il n'avait pas suffisamment de publications ; **nous regrettons vivement que l'ensemble des autres critères, tout autant essentiels, n'aient pas été considérés par le jury d'admission ;**
- Concours « Analyse spatiale des rapports sociétés environnement » ; **le jury d'admission a déclassé le deuxième candidat, pour des raisons que nous ignorons à ce jour ;**
- Concours DR ; nous avons classé deuxième un extérieur, Guillaume Lachenal, du fait de son profil tout à fait exceptionnel et résolument interdisciplinaire, au croisement de l'histoire et de la biologie; sa candidature n'a pas été retenue, à la fois pour des questions de stratégie scientifique et budgétaires.

Retours aux candidat.es

Comme pour les concours précédents, présidente et vice-président se sont chargés d'un retour oral aux candidat.es qui en ont fait la demande (environ 40 candidat.es CR et 10 candidat.es DR).

Profil et coloriage

La Présidence a décidé d'abandonner le principe des postes « coloriés » (à compétences égales, le/la candidat.e spécialisé.e sur le coloriage est prioritaire) au profit des postes « profilés » (concours spécifique).

Dans une note adressée en novembre 2018 au Conseil Scientifique et au Département, la CSS4 a donné son point de vue, que nous résumons ici :

- Les 3 concours précédents confirment que le principe des coloriages ne fonctionne pas (y compris lorsqu'il y a de bons candidat.es sur la thématique) et ne permet pas d'avoir une politique d'établissement fixant des priorités et/ou des rééquilibrages.
- Les postes fléchés peuvent effectivement avoir vocation à jouer ce rôle. Ils doivent pour cela être limités et établis à partir d'une analyse précise des besoins.
- Ils comportent deux risques, qu'il faut éviter :
 - o Répondre à des demandes « conjoncturelles », au détriment de questions scientifiques plus fondamentales.
 - o Une insuffisance de vivier, avec un risque de recrutement de candidat.e de niveau limité. Ce risque est particulièrement marqué puisqu'un déséquilibre observé peut précisément provenir d'une absence de vivier (ou de la faible attractivité de l'IRD sur certaines thématiques ou disciplines).
- Pour le concours 2019, les Dus ont d'abord été sollicités pour faire des propositions de profil. La CSS4 s'est ensuite prononcée sur l'état du « vivier » en faisant un commentaire pour chaque profil proposé. A également été rédigé un bref état des lieux des candidatures et recrues des 3 concours antérieurs en matière de discipline, thématique et laboratoire (pour les candidat.es recruté.es). Le détail est donné en annexe.

Campagne d'évaluation et avancement 2018

Une fois de plus, nous adressons nos remerciements sincères à l'ensemble des membres de la commission pour leur engagement et le temps de travail consacré aux activités d'évaluation et d'avancement. Nous essayons chaque année d'améliorer nos avis, afin de les rendre les plus constructifs possibles et adaptés à la singularité des parcours. Concernant les avancements, l'apprentissage et la construction progressive d'un référentiel commun facilitent les délibérations, qui sont de plus en plus consensuelles.

Nous réitérons nos remarques faites dans les comptes rendus antérieurs concernant les dossiers, dont un certain nombre reste difficile à apprécier car ils ne respectent pas les formats, ne valorisent pas suffisamment l'apport des recherches mais se contentent de lister des activités, etc. Les propositions de notre groupe de travail (en cours, cf. infra) devraient permettre d'inciter les chercheur.es à rédiger leur rapport de manière plus réflexive et moins factuelle.

Dossiers non évalués

Certain.es parmi les ressortissant.es CSS4 ont déposé un dossier d'évaluation identique à leur dossier de concours, alors que les formats et les critères sont sensiblement différents, notamment en termes de temporalité (l'évaluation porte sur une biennale, le concours sur l'ensemble de la carrière). Nous comprenons que l'exercice d'évaluation biennale soit considéré comme redondant en cas de candidature à un concours IRD, mais nous avons décidé de ne pas évaluer ces dossiers (ce qui n'a aucune incidence sur le/la chercheur.e) car notre charge de travail est déjà très lourde.

Avancements CRCE

Le corps Chargé de recherche bénéficie désormais d'un nouveau grade, celui de « classe exceptionnelle ». Un groupe de travail inter-CSSS avait été créé à l'initiative de la MEPR pour préciser la signification de ce grade, et qui a abouti à la conclusion suivante : ce grade est réservé à des collègues *en fin de carrière* dont la trajectoire a été particulièrement méritante ; il ne s'agit en aucun cas d'une étape transitoire avant le passage DR. Ce critère a été appliqué à la campagne 2018, avec le classement suivant :

1. Emmanuelle TALL
2. Jean-Christophe GALIPAUD
3. Pierre OTTINO
4. Pascal HANDSCHUMACHER
5. Esther KATZ

Ce classement a été voté à l'unanimité. Il a été présenté au conseil d'administration le 16 novembre 2018, la décision finale revenant à la direction de l'IRD. 20 postes étaient ouverts pour l'ensemble des CSS-CGRA, et la CSS4 en a obtenu 4 (TALL, GALIPAUD, OTTINO, HANDSCHUMACHER).

Avancements DR1

Comme pour les années précédentes, nous avons retenu les critères suivants : la dimension novatrice des travaux menés et leur visibilité académique ; l'engagement dans le collectif et dans des fonctions de direction ; l'engagement dans les partenariats Sud. Chaque critère est incontournable, même si les parcours peuvent ensuite privilégier l'un ou l'autre des critères.

Notre classement a été le suivant :

1. BERNARD-MAUGIRON Nathalie
2. RAZAFINDRAKOTO Mireille
3. MAZUREK Hubert
4. PHELINAS Pascale

Ce classement a été voté à l'unanimité. Il a été présenté au conseil d'administration le 16 novembre, la décision finale revenant à la direction de l'IRD. Celle-ci a finalement retenu 11 candidat.e.s pour l'ensemble des CSS-CRGA, dont 3 de la CSS4 (BERNARD-MAUGIRON, RAZAFINDRAKOTO ET MAZUREK).

Avancement DRCE

Comme les années précédentes, nous avons d'abord eu une longue discussion sur les critères permettant de convenir du côté « exceptionnel » des chercheur.es candidat.es. Nous avons repris les critères DR1 (dimension novatrice des travaux menés et visibilité académique ; engagement dans le collectif et les fonctions de direction ; engagement dans les partenariats Sud) tout en reconnaissant la *diversité* des parcours « d'exception », avec 3 profils qui se dégagent :

- des profils à « haute visibilité internationale »
- des profils de type « institutionnel »
- des profils de type « partenarial »

Ces profils doivent être compris comme des « idéaux types », si bien que certain.es candidat.es peuvent correspondre à plusieurs profils. Notre classement a été le suivant (quasiment identique à celui de l'an passé) :

1. ROUBAUD François

2. VIDAL Laurent
3. GUILMOTO Christophe
4. HOFFMAN Odile

Ce classement a été voté à l'unanimité. Il a été présenté au conseil d'administration le 16 novembre, la décision finale revenant à la direction de l'IRD. Celle-ci a finalement retenu 2 candidat.e.s pour l'ensemble des CSS-CGRA, mais comme l'an passé, aucun de la CSS4. **Nous essayons de comprendre les raisons justifiant ce choix et le fait que la CSS4 n'obtienne aucun DRCE pour deux années consécutives.**

Avancement DRCE – 2nd échelon

Confrontés pour la première fois à cet exercice, nous avons d'abord discuté des critères, et convenu d'accorder la priorité aux capacités d'essaimage et de structuration de la recherche. Nous avons classé une candidature :

1. Marie-Christine Cormier-Salem

Ce classement a été voté à l'unanimité. Il a été présenté au conseil d'administration le 16 novembre, la décision finale revenant à la direction de l'IRD. Celle-ci a finalement retenu 1 candidat.e. pour l'ensemble des CSS-CGRA, mais pas de la CSS4.

Réflexions sur les critères d'évaluation

La mission première d'une commission comme la CSS4 consiste, nous semble-t-il, à construire des critères d'évaluation et un référentiel partagé par l'ensemble de ses membres. Cette construction, enclenchée dès notre première réunion, se poursuit et se poursuivra jusqu'au terme de notre mandat. Elle nous amène en permanence à questionner les missions de l'IRD (terrain, partenariat/inter/pluri/trans disciplinarité), leurs significations (qui sont finalement floues ou multiples, à la fois entre disciplines mais aussi au sein de certaines disciplines) et la manière dont cela peut se traduire en termes de critères. Nous communiquons régulièrement nos réflexions à la MEPR, qui en tient compte et fait continuellement évoluer ses outils, qu'il s'agisse des fiches d'évaluation biennales ou des guides pour les concours :

- Dès 2016, le critère partenariat a été rajouté aux fiches d'évaluation biennale ;
- Le guide concours est de plus en plus précis sur les attentes en matière de partenariat (le format 2019 DR demande des précisions sur les modalités, le degré d'institutionnalisation, la vision sous-jacente, l'éthique et la durabilité des partenariats ;
- Faisant écho à notre demande, et face aux dérives d'une analyse purement quantitative des publications, depuis le concours 2018, 3 publications majeures sont désormais demandées aux candidat.es (CR et DR), ainsi qu'un argumentaire justifiant ce choix ; pour la campagne d'avancement 2018 la MEPR l'a transformé ensuite en 3 « faits marquants », dont les publications peuvent faire partie ;
- Deux groupes de travail ont été constitués pour poursuivre ces réflexions et améliorer, nous l'espérons, les procédures.

Groupe de travail sur le sens du métier de chercheur.e et la qualité de l'évaluation

Comme mentionné dans le compte rendu précédent, à l'initiative de Stéphanie DOS SANTOS, un groupe de travail sur le sens du métier de chercheur.e a été constitué (Dolorès POURLETTE, Stéphanie DOS SANTOS, Isabelle GUERIN et Marc-Antoine PEROUSE-DE-MONCLOS). Ce groupe de travail a élaboré un questionnaire visant à cerner les attentes des ressortissant.e.s de la CSS4 concernant les modalités d'évaluation et leur adéquation (ou pas) au sens que chacun.e donne au métier de

chercheur.e à l'IRD. L'objectif est de faire des propositions d'amélioration sur le processus d'évaluation, afin de le rendre plus réflexif et plus qualitatif.

La MEPR appuie notre démarche, et va se charger d'envoyer ce questionnaire, avec l'idée de le répliquer aux autres CSS si les résultats étaient concluants. Ce questionnaire va vous être envoyé prochainement : **par avance, nous vous remercions très vivement d'y consacrer quelques minutes ; sans votre implication, cette initiative ne pourra aboutir !**

Groupe de travail sur le partenariat

Si le partenariat est au cœur des missions de l'IRD, l'évaluer reste un exercice complexe compte tenu de la diversité des modalités possibles de partenariat. S'appuyant sur les réflexions antérieures du Département Sociétés (notamment les réflexions menées par Laurent Vidal), une première note précisant notre conception du partenariat a été rédigée et est utilisée pour les critères d'évaluation et de recrutement (cf. compte rendu CSS4 second semestre 2017). Un groupe de travail s'est constitué (Mohammed ADERGHAL, Philippe MERAL, et Laure PASQUIER-DOUMER) afin de poursuivre la réflexion.

Bibliométrie

Des indicateurs bibliométriques sont désormais utilisés pour déterminer une partie des dotations attribuées aux UMR. **Le Département SOC a réussi à négocier des indicateurs spécifiques aux SHS, ce qui est tout à fait appréciable, mais la CSS4 juge que ces indicateurs restent insatisfaisants.** Or l'enjeu nous semble déterminant, non seulement d'un point de vue financier mais aussi d'un point de vue scientifique dans la mesure où ces indicateurs sont supposés refléter les missions prioritaires des chercheur(e)s IRD avec et dans les Suds.

A la demande du Département, un groupe de travail s'est constitué courant 2018 ayant pour but d'élaborer des propositions alternatives, mais les délais impartis (décembre 2018) n'ont pas permis d'aboutir à des propositions constructives. Suite à une discussion associant présidence/vice-présidence de la CSS4 et directeurs/trices d'Unités ou leurs adjoint(e)s, ainsi qu'une consultation interne au sein de l'ensemble de la CSS4, nous avons sollicité collectivement le Département (cf. courrier en annexe) en souhaitant que :

- ce groupe de travail soit prolongé en 2019, ce qui implique que les indicateurs en vigueur actuellement **ne soient retenus que pour les dotations 2019, et non pour les 5 ans à venir.**
- la CSS4 soit impliquée dans ce groupe de travail, à la fois pour partager les réflexions menées depuis le début de sa mandature sur cette question bibliométrique, et pour garantir une cohérence entre les critères utilisés par la Direction et par la CSS4 dans ses évaluations et recrutements (critères qui ne sont pas figés et pourront évoluer suite aux conclusions de ce groupe de travail).
- les indicateurs actuellement en vigueur soient communiqués de la manière la plus précise possible (mode de calcul, pondération au sein et entre les indicateurs) afin de proposer des alternatives pertinentes pour les différentes disciplines des SHS.

Lors de la réunion entre DUs et Département du 21 décembre 2018, cette question de la bibliométrie était à l'ordre du jour et a donné les précisions suivantes :

« Le département SOC a compilé la liste exhaustive des publications 2017 des UMR SOC à partir des données bibliométriques fournies par les UMR dans la DAM, sauf lorsque d'autres sources (HAL, site web des unités) leur étaient plus avantageuses. Dans ce dernier cas, ce sont les listes de publications de ces autres sources qui ont été prises en compte. Ce sont les publications 2017 qui ont été prises en compte. »

Suite aux discussions avec les DU, trois indicateurs ont été retenus :

- « Part des articles publiés dans des revues à comité de lecture avec au moins 1 auteur Sud /
Nombre total d'articles publiés dans des revues à comité de lecture
- Nombre total d'articles publiés dans des revues à comité de lecture / ETP
- Nombre total de publications scientifiques (tous supports) / ETP

Ces trois indicateurs seront tous rapportés à leur valeur moyenne à l'échelle du département ». (Extrait Compte rendu 4DSOC21122018) :

Il a également été convenu que le groupe de travail pouvait poursuivre la réflexion, en lien avec la CSS4, et proposer des indicateurs alternatifs qui seront utilisés pour les budgets des années suivantes.

Evaluation des IT ressortissants des CSS

Rédigé par Christine Recalt

Suite à des ateliers déjà réalisés lors des mandatures précédentes par des ingénieurs et des techniciens (IT) et dès les séances plénières d'automne 2016 des diverses Commissions Sectorielles Scientifiques (CSS), la question de l'examen des activités des IT a été abordée.

Selon les CSS, des démarches différentes ont été organisées pour poursuivre la discussion au cours des sessions du printemps 2017, des groupes de travail ont été constitués, des discussions menées et des sondages réalisés.

Des échanges réguliers entre les élus IT ont aussi eu lieu afin de mettre en forme les résultats de ces consultations. Il en résulte que toutes les CSS estiment l'examen des activités des IT nécessaire et se prononcent pour la reprise de cette mission en CSS.

Suite aux sessions de printemps des CSS, au cours desquelles les modalités d'examen ont été débattues, un travail de synthèse des décisions prises en séance plénière a été effectué. Le but essentiel de cette démarche étant d'informer sur les modalités envisagées par les CSS afin d'organiser la reprise de l'examen des activités des IT par les CSS.

Les objectifs visés par l'examen des activités des IT sont multiples. Ils cherchent à pallier l'absence d'avis sur les activités des IT alors que nombre d'entre eux ont une activité scientifique significative, à conseiller sur les possibilités d'évolution du parcours scientifique de l'évalué, et enfin de permettre sa reconnaissance scientifique auprès de ses pairs.

Le résultat des différentes consultations en CSS a proposé les modalités d'évaluation suivante, testées lors de la campagne d'évaluation 2018 :

- Afin de garantir une meilleure équité entre IT, l'examen est rendu obligatoire et s'étend à l'ensemble des IT.
- En termes de périodicité, l'examen est effectué pour chaque agent IT au moins une fois par mandature. La priorité sera accordée aux dossiers des agents en mobilité.
- Cet examen est réalisé à partir du support de l'évaluation annuelle des IT. Un guide explicatif élaboré par le groupe de travail des IT doit permettre à l'agent de remplir efficacement son dossier.
- Chaque agent est averti par sa CSS avant son passage devant la commission.
- L'examen est effectué par un ou deux rapporteur.es, un binôme composé d'un IT et d'un chercheur serait optimal. Pour la campagne 2018, un.e seul.e rapporteur a été désigné.e. Les rapporteur.es effectuent l'examen des activités de chaque IT au moyen d'un guide établi par le groupe de travail IT.
- Après délibération en commission, le/les rapporteurs rédigent un avis sur la qualité des activités de l'agent.e examiné.e. Cet avis lui est transmis par l'intermédiaire des RH.

- L'agent veillera à transmettre cet avis à son supérieur hiérarchique immédiat et à l'indiquer sur son support d'évaluation annuelle.

HCERES

Plusieurs membres élus et nommés de la CSS4 ont été sollicités soit par le MEPR soit directement par l'HCERES pour prendre part dans le comité d'experts lors des visites dans le cadre des bilans/évaluations de la vague E de l'HCERES. Il s'agit certes d'une charge supplémentaire de travail mais qui a un avantage, permettre de mieux expliciter aux autres tutelles des UMR la spécificité des équipes de recherche IRD, notamment pour ce qui concerne les partenariats au Sud, et de défendre les critères d'évaluation retenus par la CSS4.

Chaque discipline/sous-domaine de l'HCERES est chargé d'élaborer un « référentiel » visant à faciliter l'évaluation des UMR. La CSS4, grâce à la participation d'Elisabeth Peyroux, participe depuis deux ans à l'élaboration du référentiel du sous-domaine « Géographie, aménagement, urbanisme », avec pour objectif de faire valoir les spécificités de l'IRD en matière de publication et de partenariats.

Relations avec la Présidence de l'IRD

Une réunion a eu lieu le 28 septembre 2018 avec la présidence de l'IRD, la MEPR, les directeur/trices de département, les président.es et vice-président.es de CSS/CGRA et du CS, portant sur les points suivants :

- concours 2018 (justifier les modifications de classement du jury d'admission, bilan de la pré-sélection)
- modalités de définition des postes fléchés (et abandon des postes coloriés)
- critères de promotions CRHC (cf supra)
- nouvelles modalités de l'évaluation biennale (cf. compte rendu CSS4 second semestre 2017)
- évaluation biennale des IT (désormais systématique en CSS4, cf supra),
- modalités de communication entre les CSS et leurs ressortissants ; ce point, souhaité par la Présidence, faisait suite à une note rédigée par la CSS4, questionnant les ERC comme critère unique d'excellence, et diffusée à l'ensemble des ressortissant.es CSS4 pour consultation ; cette note avait suscité de vifs débats avec le Service des Affaires Européennes et la Présidence (cf. compte rendu CSS4 premier semestre 2017), car considérée comme pouvant décourager de potentiels candidat.es ; or il s'agissait simplement d'alerter sur les difficultés de montage des ERC et le risque d'associer « excellence » et ERC, ce type de financement ne correspondant qu'à certains types de recherche. Il a été convenu lors de cette réunion que les CSS « peuvent échanger avec leur communauté scientifique tout en veillant à en informer la gouvernance, afin de pouvoir gérer le calendrier si nécessaire ».

Relations avec le Département SOC

Suite à la demande du Département, et en vue du concours 2019, la CSS4 a fait remonter des informations sur « l'état du vivier » des jeunes chercheur.e.s (cf. supra).

Comme mentionné plus haut, la CSS4 a également demandé à être impliquée dans l'élaboration des critères bibliométriques utilisés pour les dotations budgétaires (cf. supra).

Annexe 1. Composition de la CSS4

La Commission Scientifique Sectorielle « Sciences humaines et sociales » (CSS4) est composée comme suit :

Membres élus

Collège I

- Isabelle Guérin présidente
- Bernard Moizo, vice-président
- Philippe Meral, membre de la délégation permanente de la commission
- Christian Rinaudo
- Marc-Antoine Pérouse-de-Montclos

Collège II

- Hamidou Dia
- Stéphanie Dos Santos, membre de la délégation permanente de la commission
- Laure Pasquier-Doumer
- Elisabeth Peyroux
- Dolorès Pourette

Collège III

- Christine Recalt, membre de la délégation permanente de la commission
- Marie-Jeanne Valony
- Luis Sagaon-Teyssier

Membres nommés

- Mohammed Aderghal, membre de la délégation permanente de la commission
- Catherine Araujo Bonjean
- Bérénice Bellina-Pryce
- Tanguy Bernard
- Myriam Houssay-Holzschuch
- Myriam Khat
- Patrick Peretti-Watel
- David Picherit
- Gautier Pirotte
- Sylvie Thoron
- Mahamet Timera
- Christiane Weber

Annexe 2. Critères concours

Concours CRCN

- **Qualité du parcours** : Contribution (à la discipline, aux champs thématiques ou à la méthode), mobilité géographique et thématique, cohérence du parcours, expérience en lien avec le sud, expérience de terrain, rayonnement des unités de rattachement, etc.
- **Projet** : intérêt du projet, dimension novatrice, faisabilité, méthode, collecte de données originales, contribution théorique, inter/pluri disciplinarité, impact sociétal ...
- **Publications** : qualité et quantité, diversité des supports, visibilité internationale, co-publications avec les partenaires des Suds...
- **Valorisation** : efforts de diffusion des résultats vers la société civile et le grand public (formation, conférence, média), notamment au Sud ; expertise ...
- **Animation – Encadrement – Capacité à financer sa recherche** : enseignement, organisation d'événements, relecture d'article ou d'ouvrages, gestion de projets et financements
- **Partenariats au Sud** : partenariats projetés ou déjà établis ; Pertinence des structures partenaires au Sud ; Appréciation des formes ou modalités de partenariat (existence de l'insertion au sein d'une équipe, échanges périodiques à l'occasion de missions ; co-construction de programmes de recherche, d'équipes et/ou de formation, etc.) ; degré d'institutionnalisation

Concours DR

- **Cursus et activités antérieures** : contributions majeures à la thématique / discipline...
- **Projet** : intérêt du projet, dimension novatrice, faisabilité, méthode, collecte de données originales, inter/pluri disciplinarité, impact sociétal...
- **Publications** : qualité et qualité, diversité des supports, visibilité internationale, co-publication avec les partenaires des Suds...
- **Valorisation** : efforts de diffusion des résultats vers la société civile et le grand public (formation, conférence, média), notamment au Sud ; expertise....
- **Direction** : animateur/trice d'une équipe identifiée, responsable d'un axe de recherche dans une équipe, etc. ; responsabilité dans la gestion de projets et de financement nationaux et internationaux...
- **Animation** : enseignement et responsabilités au sein de masters ou écoles doctorales, encadrement d'étudiant.es, doctorant.es ou autres (notamment des Suds) ; organisation de congrès et colloques nationaux et internationaux ; participation à des réseaux, comités de lecture, instances d'évaluation...
- **Partenariat** : capacité à mener ses recherches en partenariat, pertinence des structures partenaires, modalités des partenariats (insertion au sein d'une équipe, échanges périodiques à l'occasion de missions, co-construction de programmes de recherche, d'équipes et/ou de formation, co-signatures, etc.) ; degré d'institutionnalisation ; Leviers/motivations/vision d'un partenariat « réussi » et éthique ; Durabilité des partenariats

Annexe 3. Recrutements et candidatures

Note envoyée au Conseil scientifique et au département en vue des profilages 2019.

I. Profils des recrutements externes 2016-2018

Sur 10 recrutements externes entre 2016 et 2018 (9 CR, 1 DR), 4 sont en anthropologie, 2 en sciences politiques, 1 en sociologie, 1 en droit, 1 en histoire et 1 en santé publique.

4 candidat.es ont rejoint le Ceped, 2 Paloc, tandis que le Lped, le Cessma, Gred et Prodig ont accueilli 1 candidat.e.

Tableau 1. Recrutement externes 2016-2018, discipline, thématique, laboratoire de recrutement et genre (H/F)

	2016	2017	2018
CR2	Anthropologie (marché, informel) Paloc, H Histoire (éducation) Ceped, H	Sociologie (santé/hôpitaux) Ceped, F Sciences politiques/philologie (mobilisations associatives des exilés syriens) Ceped, F	Sciences politiques (sociologie politique de la macroéconomie), Cessma, H Anthropologie (relations société-environnement), Gred, F
CR1	Anthropologie (relations société-environnement) Paloc, H	Droit (fabrique des droits à la mobilité) Lped, F	Anthropologie (mines), Prodig, F
DR externe		Santé publique (couverture maladie universelle), Ceped, H,	

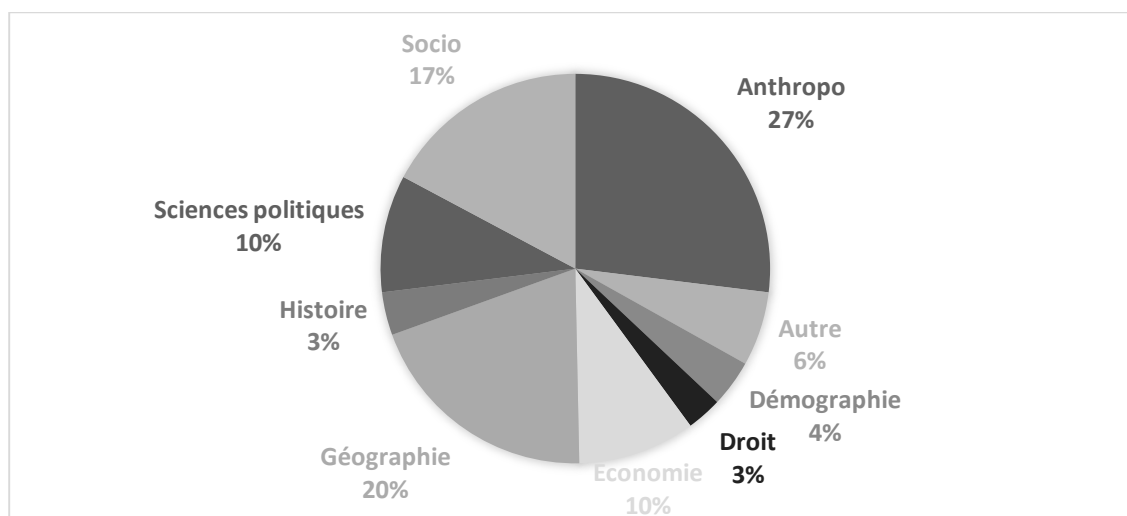
Sources : concours IRD 2016-2017-2018

II. Disciplines et thématiques clefs des candidatures CR 2016-2018

Concernant l'ensemble des candidatures CR, les disciplines des candidat.es se répartissent comme suit :

- Anthropologie (27%), sociologie (17%) et géographie (20%) représentent plus de la moitié des candidatures
- Viennent ensuite l'économie (10%) et les sciences politiques (10%)
- Puis la démographie (4%), le droit (3%) et l'histoire (3%)
- Et ensuite une catégorie « autre » (6%), qui regroupe :
 - o des disciplines environnements/sciences de la terre (6 candidatures),
 - o des disciplines diverses en sciences humaines et sociales (archéologie, psychologie, philosophie, ergonomie) – 4 candidatures
 - o des disciplines autres (architecture – 1 candidature)
 - o des positionnements/diplômes interdisciplinaires (socioéconomie/development studies/études rurales) – 3 candidatures

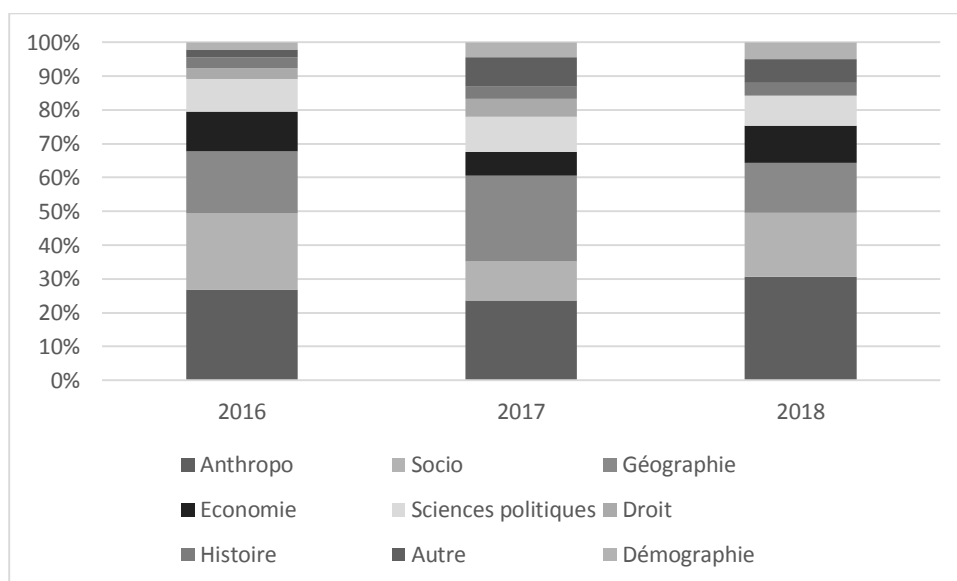
Figure 1. Répartition disciplines 2016-2018



Source : dossiers candidat.es concours IRD CR 2016, 2017, 2018

La répartition par année change légèrement (en lien notamment avec les postes coloriés – le poste colorié « ville » a certainement attiré plus de géographes en 2017) :

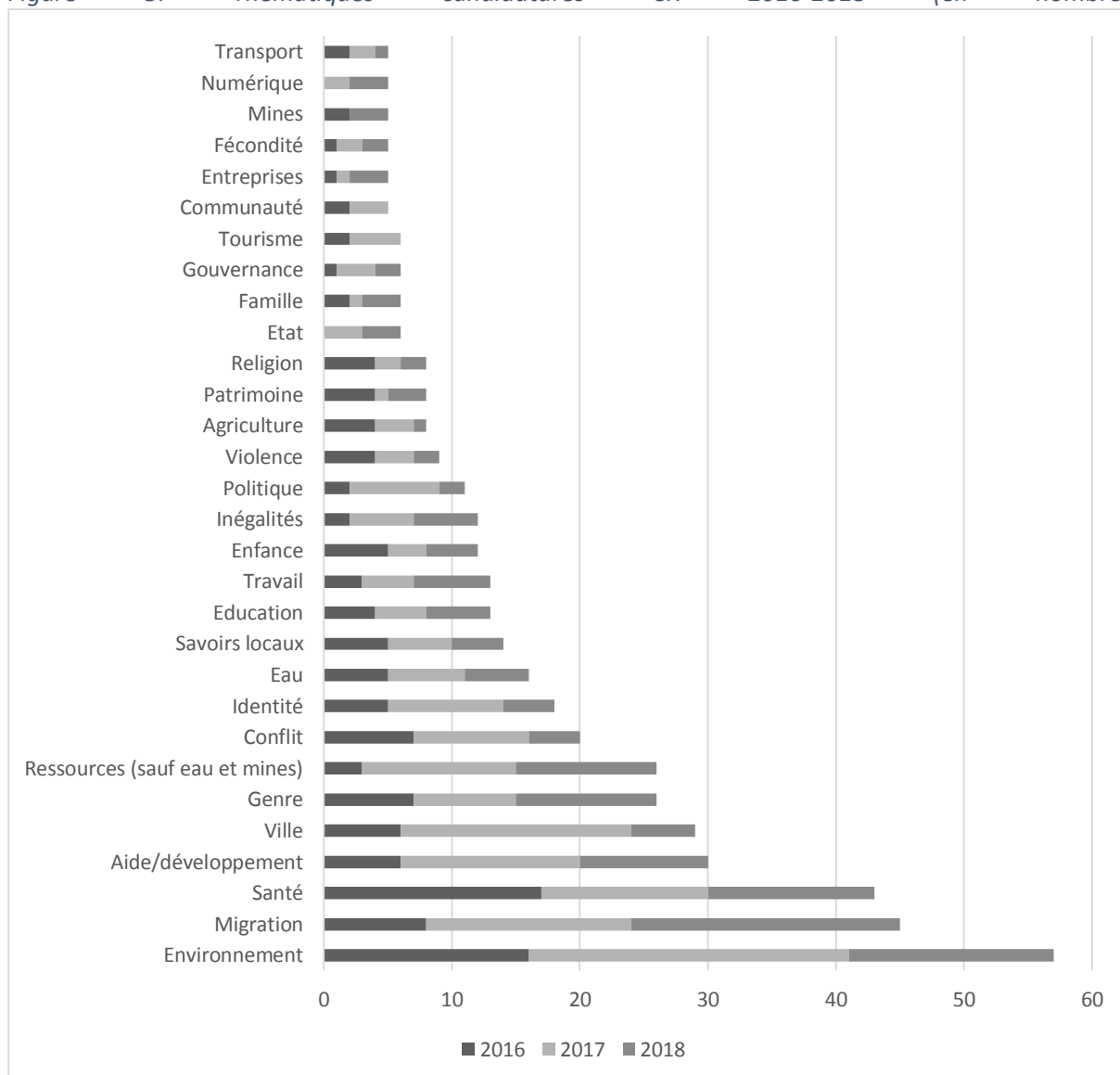
Figure 2. Discipline par année



Source : dossiers candidat.es concours IRD CR 2016, 2017, 2018

En termes de thématiques clefs, le graphique ci-dessous donne une idée des occurrences les plus fréquentes (5 occurrences au moins sur les 3 concours). Cette analyse est très simpliste, puisque n'ont été retenus que 3 mots clefs par candidat.e, considérés comme prioritaires mais certainement de manière arbitraire, et parfois en les renommant afin d'agréger les catégories. Cette analyse a uniquement pour but de donner une idée des grandes tendances thématiques au sein du vivier actuel de jeunes chercheur.es.

Figure 3. Thématiques candidatures CR 2016-2018 (en nombre)



Source : dossiers candidat.es concours IRD CR 2016, 2017, 2018

Annexe 4.Courrier SOC Bibliométrie

Le 17 décembre 2018

A Flore Gubert et Olivier Evrard,
Directrice et directeur-adjoint du Département SOC

De la part de la CSS4 et des Directeurs/trices d'UMR ou Du adjoint(e)s

Chère et cher collègues,

Nous vous sollicitons à propos des indicateurs bibliométriques utilisés pour déterminer une partie des dotations attribuées aux UMR. Il est très appréciable que le Département SOC ait réussi à négocier des indicateurs spécifiques aux SHS. Ces indicateurs étant néanmoins encore insatisfaisants, il est appréciable également que le Département ait sollicité la mise en place d'un groupe de travail visant à les améliorer. Toutefois, une discussion avec certain(e)s membres de ce groupe de travail indique que les délais proposés (17 décembre 2019) ne permettront pas d'aboutir à des propositions constructives.

Or l'enjeu nous semble déterminant, non seulement d'un point de vue financier mais aussi d'un point de vue scientifique dans la mesure où ces indicateurs sont supposés refléter les missions prioritaires des chercheur(e)s IRD avec et dans les Suds.

Suite à une discussion associant présidence/vice-présidence de la CSS4 et directeurs/trices d'Unités ou leurs adjoint(e)s, ainsi qu'une consultation interne au sein de l'ensemble de la CSS4, nous souhaiterions que :

- ce groupe de travail soit prolongé en 2019, ce qui implique que les indicateurs en vigueur actuellement ne soient retenus que pour les dotations 2019, et non pour les 5 ans à venir.
- la CSS4 soit impliquée dans ce groupe de travail, à la fois pour partager les réflexions menées depuis le début de sa mandature sur cette question bibliométrique, et pour garantir une cohérence entre les critères utilisés par la Direction et par la CSS4 dans ses évaluations et recrutements (critères qui ne sont pas figés et pourront évoluer suite aux conclusions de ce groupe de travail).
- les indicateurs actuellement en vigueur soient communiqués de la manière la plus précise possible (mode de calcul, pondération au sein et entre les indicateurs) afin de proposer des alternatives pertinentes pour les différentes disciplines des SHS.

Nous vous prions d'agréer, chère et cher collègues, l'expression de nos cordiales salutations,

Isabelle Guérin et Bernard Moizo (au nom de l'ensemble de la CSS4)

Elisabeth Cunin (Urmis), Véronique Dupont (Cessma), Laure Emperaire (Paloc), Etienne Gérard (Ceped), Pierre Janin (Dev&Soc), Isabelle Leglise (Sedyl), Jérôme Lombard (Prodig), Sandrine Mesplé-Somps (Dial), Bernard Moizo (Gred), Pierre Morand (Résiliences), Sabine Planel (Imaf), Frédérique Seyler (Espace-Dev), Jean-Daniel Zucker (Ummisco).

